



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 2 juin 2026 à 19 h au Centre communautaire de Hollow Glen (12 Chemin du Parc, Chelsea, Québec, J9B 1C2).

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Susan Young et Rita Jain, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Déry, sous la présidence du Maire Brian Nolan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Mme Roxanne Laframboise-Larose, Directrice générale par intérim, Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines, Mme Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme et Mme Joannie Campeau, Adjointe à la direction générale et à la mairie.

ÉTAIT ABSENTE la conseillère Marie-Claude Renaud.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 49 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

174-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

6.2. d) Octroi du contrat pour des services professionnels en architecture et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village

6.3. d) Approbation de l'entente intervenue dans le dossier judiciaire 550-17-008347-153 et paiement du règlement à même l'excédent non affecté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

174-26 (suite)

6.7. e) Embauche de Monsieur Aziz Lahssaini au poste de Directeur du service des finances et trésorier

6.7. f) Embauche de Madame Claudine Lacasse au poste de Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-26

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 8 AVRIL 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – AVRIL 2026

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2026 AU MONTANT DE 513 298,78 \$

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 113-26 ADOPTÉE LE 7 AVRIL 2026 INTITULÉE : « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RÉUNION TENUE LE 30 MARS 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

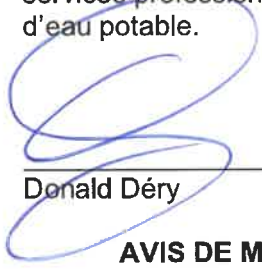
SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-26

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 453 100,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS

Le conseiller Donald Déry donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement numéro 1389-26 intitulé « Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour les services professionnels pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable.

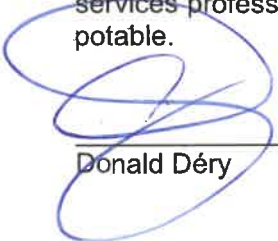

Donald Déry

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-26

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 233 400,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS

Le conseiller Donald Déry donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1390-26 intitulé « Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour les services professionnels pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable.


Donald Déry



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

176-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-26 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE la Municipalité établie annuellement les tarifications des divers services;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de fixer le taux de certains tarifs et compensations pour divers services municipaux de la Municipalité pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1386-26 - Règlement établissant les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2026 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

177-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-26 – RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR UN FONDS VERT MUNICIPAL RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

ATTENDU QUE par la résolution numéro 369-20, la Municipalité a adhéré au Fonds des municipalités pour la biodiversité;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 89-21, la Municipalité a approuvé la création du programme Fonds vert;

ATTENDU QUE l'article 1094.1 du Code municipal du Québec prévoit que toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire une réserve financière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rendre officielle et légale l'existence d'une réserve financière appelée *Fonds vert municipal*, dans le but de pourvoir aux dépenses relatives à des projets de développement durable, protection de l'environnement et biodiversité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

177-26 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1387-26 – Règlement visant la création d'une réserve financière pour un fonds vert municipal réservé au développement durable, à la protection de l'environnement et la biodiversité » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178-26

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE
FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2026

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2026, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 14 mai 2026:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
14467825 Canada inc.	27 149,05 \$	24 790,70 \$
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	29 709,54 \$	27 128,77 \$
Cimota inc.	35 768,72 \$	32 661,61 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

178-26 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 14467825 Canada inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 14467825 Canada inc. au montant de 27 149,05 \$, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2026, représente un montant net de 24 790,70 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2026 au montant de 27 149,05 \$, incluant les taxes, à la compagnie 14467825 Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

179-26

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ENTRÉE DU CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'EN 2024, un plan d'aménagement paysager a été réalisé et qu'au 31 décembre 2025, il reste un solde de 219 414,81 \$;

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction de l'entrée du cimetière sont prévus cette année;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de trois entrepreneurs pour ces travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

179-26 (suite)

ATTENDU QUE suite à cette demande prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 14 mai 2026 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction)	48 289,50 \$	44 094,75 \$

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction) est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction) au montant de 48 289,50 \$, incluant les taxes, pour les travaux de reconstruction représente un montant net de 44 094,75 \$;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea seront remboursés par le don offert à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea au montant de 48 289,50 \$, incluant les taxes, à la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 44 094,75 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

180-26

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR
L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES
DE DÉBOREMENTS À DEUX POSTES DE POMPAGE DU RÉSEAU DE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE À MÊME
L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ –
SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, la mise en place d'un débitmètre sur la conduite de refoulement a été approuvée et un montant net de 15 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable propose plutôt l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements qui seront installés aux postes de pompage Padden et à l'usine de traitement des eaux usées du centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux soumissions ont été reçues:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
PR'eautech instrumentation et odeurs inc.	10 739,88 \$	9 806,95 \$
Tektrap System inc.	10 752,63 \$	9 818,59 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande la soumission de la compagnie Tektrap System inc., malgré qu'elle soit légèrement plus élevée, car il s'agit d'une entreprise locale;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Tektrap System inc. au montant de 10 752,63 \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements représente un montant net de 9 818,59 \$;

ATTENDU QUE l'achat et l'installation des deux enregistreurs seront remboursés à même l'excédent de fonctionnement affecté – secteur centre-village;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

180-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements au montant de 10 752,63 \$, incluant les taxes, à la compagnie Tektrap System inc. et autorise le paiement à même l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 9 818,59 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation 23-810-02-000 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté - Secteur centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eaux usées).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181-26

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LA CONCEPTION D'UN GUIDE D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2026, la révision du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre du centre-village, a été approuvée et un montant net de 40 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes d'architecture et d'aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 juin 2026:

SOUMISSIONNAIRES	
Coopérative de travail L'Enclume	
L'Atelier Urbain inc.	

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

181-26 (suite)

ATTENDU QUE suite à cette analyse, les deux soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
L'Atelier Urbain inc.	26,07	50 637,25 \$	46 238,56 \$
Coopérative de travail L'Enclume	22,74	53 641,30 \$	48 981,66 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme L'Atelier Urbain inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme L'Atelier Urbain inc. au montant de 50 637,25 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels représente un montant net de 46 238,56 \$, soit un dépassement budgétaire de 6 238,56 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels en architecture et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village ainsi que le dépassement budgétaire seront payés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels en architecture et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village au montant de 50 637,25 \$, incluant les taxes, à la firme L'Atelier Urbain inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-610-00-419 (Honoraires professionnels autres - Urbanisme).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

182-26

ACHAT DES LOTS 3 707 665 ET 3 707 666 AU CADASTRE DU QUÉBEC À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 153-26 à sa séance ordinaire du 5 mai 2026 afin d'autoriser la signature d'offres d'achat pour les lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour le lot 3 707 665 au cadastre du Québec a été signée le 9 mai 2026 au montant de 345 000,00 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

182-26 (suite)

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour le lot 3 707 666 au cadastre du Québec a été signée le 9 mai 2026 au montant de 485 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise l'achat des lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec pour les sommes respectives de 345 000,00 \$ et 485 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ces dépenses en immobilisations seront payées d'une part par l'excédent affecté au montant de 544 402,00 \$, afin de respecter la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés pour l'année 2026, et qu'une affectation du même montant soit effectuée du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le solde au montant de 285 598,00 \$ sera payé par l'excédent non affecté et qu'une affectation du même montant soit effectuée du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

183-26

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ET LE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FARM POINT À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 77-26 à sa séance ordinaire du 10 mars 2026 afin d'effectuer des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point;

ATTENDU QUE les travaux sont les suivants :

- Implanter un passage piétonnier du côté sud de la voie d'accès d'urgence / voie partagée afin d'empêcher le stationnement en bordure et d'assurer un passage sécuritaire des piétons entre la Résidence du Petit Bois et le chemin de la Rivière;
- Installer des panneaux de signalisation additionnels afin d'indiquer aux usagers de la rampe de mise à l'eau les endroits où le stationnement des véhicules et des remorques est permis ou interdit;
- Optimiser le stationnement à l'arrière du centre communautaire de Farm Point pour pouvoir maximiser le nombre d'autos pouvant s'y stationner;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

183-26 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable estime que le coût de ces travaux s'élève au montant net de 7 500,00 \$;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2026 et qu'ils seront payés à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point pour un montant net de 7 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 500,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-355-00-649 (Pièces et accessoires autres – Circulation et stationnement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

184-26

PAIEMENT DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DES USINES DE TRAITEMENT ET DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES POUR JANVIER ET FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 70-26 à sa séance ordinaire du 10 mars 2026 pour l'octroi du contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point à compter de mars 2026 à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

ATTENDU QUE l'ancien contrat était échu depuis le 30 juin 2025 et que la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. a continué d'opérer les usines;

ATTENDU QUE la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. a effectué en janvier et février 2026 des interventions supplémentaires, non prévues à l'ancien contrat, selon les montants suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

184-26 (suite)

Description	Coût
Interventions supplémentaires – Janvier 2026	10 204,00 \$
Interventions supplémentaires – Février 2026	8 960,00 \$
Sous-total travaux non prévus	19 164,00 \$
TPS (5 %)	958,20 \$
TVQ (9,975 %)	1 911,61 \$
TOTAL	22 033,81 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a analysé les coûts supplémentaires et recommande le paiement de ceux-ci;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. au montant de 22 033,81 \$, incluant les taxes, pour des interventions supplémentaires en janvier et février 2026 représente un montant net de 20 119,80 \$;

ATTENDU QUE ces coûts supplémentaires seront remboursés par l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise le paiement des interventions supplémentaires de janvier et février 2026 reliées à l'ancien contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point au montant de 22 033,81 \$, incluant les taxes, à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 119,80 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation 03-510-00-004 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté usines centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants:

02-412-30-444 (Services techniques), usine eau potable centre-village
02-414-30-444 (Services techniques), usine eaux usées centre-village

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

185-26

APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE DANS LE DOSSIER JUDICIAIRE 550-17-008347-153 ET PAIEMENT DU RÈGLEMENT À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QU'UNE entente est intervenue entre les parties
dans le dossier judiciaire 550-17-008347-153;

ATTENDU QU'UN montant de 25 000,00 \$ doit être payé par
la Municipalité en règlement complet du litige;

ATTENDU QUE le règlement sera payé à même l'excédent
non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg
McGuire, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil
autorise la signature de l'entente intervenue dans le dossier judiciaire 550-
17-008347-153 ainsi que le paiement du règlement au montant de 25 000,00
\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de
25 000,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au
poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent
accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs
remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom
de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

186-26

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 15 518 000,00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 JUILLET 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts
suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la
Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une
obligation par échéance, pour un montant total de 15 518 000,00 \$ qui sera
réalisée le 10 juillet 2026, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

186-26 (suite)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
780-11	183 800 \$
700-07	130 500 \$
781-11	293 100 \$
823-12	687 200 \$
823-12	138 000 \$
823-12	713 800 \$
824-12	4 107 700 \$
825-12	5 654 800 \$
835-12	1 675 000 \$
813-12	61 100 \$
813-12	69 200 \$
956-16	47 100 \$
824-12	51 700 \$
1062-18	90 600 \$
823-12	239 700 \$
824-12	228 900 \$
825-12	71 900 \$
923-15	73 500 \$
1114-19	45 400 \$
1115-19	6 000 \$
1154-20	156 100 \$
1154-20	360 000 \$
1172-20	384 100 \$
1154-20	48 800 \$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 780-11, 700-07, 781-11, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 813-12, 1114-19, 1115-19, 1154-20 et 1172-20, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

186-26 (suite)

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 juillet 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 janvier et le 10 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le Maire et le trésorier. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 780-11, 700-07, 781-11, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 813-12, 1114-19, 1115-19, 1154-20 et 1172-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

187-26

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 544 402,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par la résolution numéro 230-20, le conseil a adopté la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés;

ATTENDU QUE selon cette politique, le montant établi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 s'élève à 544 402,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise d'affecter un montant de 544 402,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

188-26

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES RELATIFS À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'UNE partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'IL existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'IL y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

188-26 (suite)

QUE la Municipalité de Chelsea modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité de Chelsea affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Chelsea informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Chelsea demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-26

NOMINATION DE MADAME ISABELLE RABOUIN ST-LAURENT AU POSTE DE COMMIS À LA COMPTABILITÉ ET AUX SUBVENTIONS

ATTENDU QUE le 12 janvier 2026, la Municipalité procédait à l'affichage d'un poste de commis à la comptabilité et aux subventions;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection étaient unanimes à recommander la candidature interne de Madame Isabelle Rabouin St-Laurent pour combler le poste en titre ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

189-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des finances Robert Binette et de la responsable des ressources humaines, Ghislaine Grenier, Madame Isabelle Rabouin St-Laurent soit nommée à titre de Commis à la comptabilité et aux subventions à compter du 6 avril 2026, rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période d'essai ne dépassant pas soixante (60) jours.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-26

NOMINATION DE MADAME MANON PROULX À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE par suite du départ de M. Robert Binette, Directeur du service des finances et trésorier;

ATTENDU QUE le processus de recrutement est en cours et qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de pourvoir le poste de directeur ou directrice du service des finances et trésorier ou trésorière par intérim;

ATTENDU QUE Madame Proulx a manifesté sa disponibilité à assumer ces fonctions à titre intérimaire jusqu'à la nomination de la personne titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que Madame Manon Proulx soit nommée Directrice du service des finances et trésorière par intérim, et ce, à compter de la date des présentes et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

191-26

DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME NATALIE CHARTRAND, ADJOINTE ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE Madame Natalie Chartrand a signifié par écrit son intention de prendre sa retraite le 26 juin 2026;

ATTENDU QUE Madame Chartrand cumule près de 28 années de services dévoués au sein de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le conseil accepte le départ à la retraite de Madame Natalie Chartrand et lui exprime sa profonde reconnaissance pour ses nombreuses années de dévouement au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

192-26

NOMINATION DE MADAME ROXANNE LAFRAMBOISE-LAROSE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE par suite du départ de M. Robert Binette, Directeur du service des finances et trésorier et Directeur général par intérim;

ATTENDU QUE le processus de recrutement est en cours et qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de pourvoir le poste de directeur général ou directrice générale par intérim;

ATTENDU QUE Madame Laframboise-Larose a manifesté sa disponibilité à assumer ces fonctions à titre intérimaire jusqu'au 12 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que Madame Roxanne Laframboise Larose soit nommée Directrice générale par intérim, et ce, à compter du 1^{er} juin 2026 et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

193-26

EMBAUCHE DE MONSIEUR AZIZ LAHSSAINI AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER

ATTENDU QUE le 14 avril 2026 la Municipalité procédait à un 2^e affichage du poste de Directeur du service des finances et trésorier;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Aziz Lahssaini pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Directeur général par intérim, Monsieur Robert Binette et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Aziz Lahssaini soit embauché à titre de Directeur du service des finances et trésorier à compter du 6 juillet 2026 et rémunéré selon la grille salariale des cadres avec une période de probation de six (6) mois et qu'il soit autorisé à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-26

EMBAUCHE DE MADAME CLAUDINE LACASSE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QU'EN janvier 2026 la Municipalité a procédé à 2 affichages pour le poste de Directeur général ou directrice générale;

ATTENDU QUE le 4 mai 2025, la Municipalité a requis les services d'une agence de chasseurs de talents pour combler le poste en titre;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Claudine Lacasse pour combler le poste en titre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

194-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Maire, Brian Nolan, de la Conseillère, Madame Rita Jain et du Conseiller, Monsieur Donald Déry, Madame Claudine Lacasse soit embauchée à titre de Directrice générale à compter du 8 juin 2026 et rémunérée selon la grille salariale de la direction générale avec une période de probation de six (6) mois et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

195-26

PROJETS 2026 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2025 et que 3 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'environnement a effectué une analyse préliminaire des projets en émettant des commentaires sur les aspects relevant de la politique du Fonds vert;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au Comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 23 mars 2026;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des demandes et recommande les projets suivants en ordre de priorité, selon la grille d'évaluation (résolution 380-24) :

- Env-1761: Installation of Bike Racks at the Centre Meredith
- Env-1830: Raising Awareness and Collecting Data on Invasive Alien Terrestrial Plants in Chelsea
- Env-1683: Réaménagement écologique des terrasses et installation de bacs potagers alimentés par l'eau de pluie

ATTENDU QUE le budget total disponible pour l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets 2025 est de 6 980.03 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets acceptés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

195-26 (suite)

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert aux projets suivants :

- Env-1761: 2 250\$ à la Fondation Chelsea pour des supports à vélo pour 60 places au Centre Meredith
- Env-1830: 3 750\$ à ACRE pour un projet de sensibilisation de la population au sujet des plantes non-indigènes et envahissantes
- Env-1683: 1 000\$ à Roberto Pizza Romane uniquement pour le volet du projet qui traite de l'éradication de la renouée du Japon sur sa propriété. Ces plantes font partie d'un plus grand envahissement qui se trouve dans le cimetière protestant directement en arrière de Roberto's. La condition liée au 1 000\$ est que l'éradication de ces plantes chez Roberto's se fera en travaillant avec le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire sur son projet au cimetière, qui inclut la même activité d'éradication.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 000.00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

196-26

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX MUNICIPAUX, LIBÉRATION D'UNE GARANTIE FINANCIÈRE ET MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'ACCÈS ET D'ENTRETIEN LIÉS AU PROJET MULTI-RÉSIDENTIEL SITUÉ À L'INTERSECTION SUD-EST DES CHEMINS D'OLD CHELSEA ET LONERGAN

ATTENDU QUE par la résolution numéro 45-25 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 4 février 2025, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et la compagnie 12684926 Canada inc., pour le projet multi-résidentiel intégré (Lamirande);

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente en date du 18 février 2025, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la réfection d'une partie du chemin Lonergan conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc., portant le numéro GAT-23013849-A0 et approuvés par la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

196-26 (suite)

ATTENDU QUE le développeur a déposé une garantie financière afin d'assurer l'exécution et la conformité des travaux au montant de 149 688,83 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire des travaux en date du 15 septembre 2025 conjointement avec la firme Les Services EXP inc.;

ATTENDU QUE le 27 mai 2026, la Municipalité a reçu une lettre de recommandation de réception provisoire des travaux, datée du 2 octobre 2025, de la part de la firme Les Services EXP inc., et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15, et ses amendements;

ATTENDU QUE certains éléments demeurent à compléter ou sont sous surveillance d'ici l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU QUE la lettre de garantie financière doit être réduite;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir une servitude pour l'installation, le remplacement et le maintien de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout sanitaire, de droit de passage et de non-construction sur une partie du lot 2 635 964, suivant le plan de cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, Municipalité de Chelsea, Province de Québec;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie gratuitement à la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement des frais d'honoraires associés à la préparation de la description technique et de la préparation d'un acte officiel d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, le remplacement, le maintien et l'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sera à la charge du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le conseil, sur la recommandation du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, autorise l'acceptation provisoire des travaux liés au projet multi-résidentiel intégré (Lamirande).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité prenne en charge la responsabilité, l'opération et l'entretien desdits réseaux à compter de la présente acceptation provisoire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la libération partielle de la garantie financière déposée par le développeur, laquelle est actuellement d'un montant de 149 688,83 \$, et autorise la réduction de celle-ci à un montant résiduel de 34 968,88 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le montant résiduel de 34 968,88\$ soit conservé par la Municipalité jusqu'à l'inspection finale des travaux et la recommandation d'acceptation finale par les professionnels mandatés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

196-26 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Me Jean-François Venne-Pronovost, Notaire, soit mandaté par le développeur afin de préparer tous les documents nécessaires à la cession d'une servitude sur le lot privé 2 635 964 pour l'accès et l'entretien des réseaux municipaux.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

197-26

FONDS LOISIRS 2026 – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea dispose d'un Fonds de loisirs visant à soutenir des initiatives en loisirs, sport, culture et vie communautaire sur son territoire;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire disponible pour l'année 2026 est de 20 000,00 \$;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues ainsi que les montants demandés excèdent les fonds disponibles;

ATTENDU QUE l'administration municipale a procédé à une analyse complète des demandes à l'aide de la grille d'analyse habituelle du Fonds de loisirs ainsi qu'à l'aide d'une analyse stratégique complémentaire adaptée au contexte exceptionnel de 2026;

ATTENDU QUE la demande d'appui financier présentée par le Service aux aînés des Collines a déjà été approuvée par résolution en début d'année, pour un montant total de 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE les recommandations administratives ont été présentées et discutées avec le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières (CCVCC);

ATTENDU QUE les membres du CCVCC recommandent la distribution des fonds de la manière suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

197-26 (suite)

Organisme	Projet	Montant accordé
Association des résidents de Hollow Glen	BBQ estival et soirée dansante	2000\$
Badminton et pickleball Chelsea	Session de badminton & pickleball 2026	800\$
Marché Chelsea Market	Animation du marché de Chelsea par la musique, les loisirs et les arts	3000\$
Chorale Castenchel	Concert de Noël 2026 « Angels and Brass »	940\$
Club Cascades	Coupe Cascades Cup	1200\$
Festival du violon des Collines de la Gatineau	9 ^e Festival annuel de violon des Collines de la Gatineau	940\$
La Fab sur Mill	MOVE! – Célébration des arts jeunesse 2026	940\$
Maison Libères-Elles	Diversification d'approches thérapeutiques dans la programmation	940\$
1 ^{ère} Chelsea Scouts Canada	Programme annuel 2026	1800\$
Sentiers Chelsea Trails	Explore Chelsea avec Sentiers Chelsea Trails 2026	2000\$
Artistes dans leur milieu	Tour des ateliers des artistes	1500\$
Total des montants accordés :		16 060\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le conseil accepte les demandes d'appui financier mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 16 060\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 (Contributions à des organismes / Autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Chelsea

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

198-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire